

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33;
A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAT-LAVITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 Juin 1879.

Chronique générale.

INAUGURATION DU RÉGIME CIVIL EN ALGÉRIE.

Le général commandant le 49° corps d'armée a adressé à M. le ministre de la guerre le télégramme suivant :

« Alger, 2 juin 1879, 10 h. 5 soir.

Des troubles imprévus ont éclaté dans l'Aurès, chez les Ouled-Daoud. Les caïds Mustapha ben Bachtazid, des Beni-bou-Sliman, et Bou-Diaf, des Beni-Oudjana, ont été tués, ainsi que six spahis accompagnant un officier des Affaires arabes, qui a pu s'échapper à grand-peine.

» Pour parer à tout événement, j'envoie trois bataillons et deux sections d'artillerie de la province d'Alger dans celle de Constantine. »

Le Temps dit à ce sujet :

« On se préoccupe beaucoup de la nouvelle envoyée par le gouverneur de l'Algérie d'une insurrection qui vient d'éclater sur la limite du département de Constantine et de la Tunisie, dans laquelle les caïds amis de la France ont été assassinés.

» Le gouverneur de l'Algérie a les pleins pouvoirs pour prendre les mesures nécessaires. »

La condition des fonctionnaires de la République française est vraiment à plaindre ; ils sont soumis à une épuration perpétuelle. On les déplace, on les remplace, on les révoque avec un sans-gêne dont on ne trouverait l'équivalent sous aucun autre régime.

Le Journal officiel, pour ne pas en perdre l'habitude, a publié deux petites réformes, l'une administrative et l'autre judiciaire. Elles ne sont pas considérables, mais elles donnent lieu à ces remarques :

Deux sous-préfets, M. Plochard, de Bayeux, et M. de Madron, de Bagnères-de-Bigorre, sont mis en disponibilité ; un secrétaire général, M. Gay-Lussac, de la Haute-Marne, a donné sa démission et est remplacé par le sous-préfet de Toul.

Un procureur de la République, M. Lallemand, n'a pas accepté le poste de Lunéville qui lui était assigné dernièrement ; il a fallu pourvoir à son remplacement.

Un juge suppléant de Barcelonnette a donné sa démission. Quant aux justices de paix, elles continuent à être secouées avec la même rudesse. Sur 73 nominations, on compte 2 révocations de juges et 18 de suppléants, 4 mises à la retraite, 2 démissions de juges et 14 de suppléants, plus 2 refus d'acceptation.

On a eu d'abord la pensée de renvoyer aux calendes grecques la discussion des projets de loi présentés par M. Ferry, mais il paraît que l'on a reculé devant les difficultés que soulève une entreprise aussi hardie. L'émotion publique est telle que tout ajournement ne ferait qu'accroître son intensité au lieu de la calmer. L'affaire suivra donc son cours régulier.

On estime que le volumineux rapport de M. Spuller sera complètement imprimé jeudi

prochain, et de cette façon le débat pourrait s'engager vers le 15 juin devant la Chambre des députés.

On peut dire que la lutte est ouverte. Vingt-quatre orateurs sont déjà inscrits.

Sont inscrits pour parler contre, dans l'ordre suivant :

MM. Fauré, Ferdinand Boyer, Gaslonde, de Bouville, de Mackau, Baudry-d'Asson, Lamy, de la gauche, Sarlande, de la Bassettière, Blachère, de Perrochel, de La Rochefoucauld, La Caze, du centre gauche, Keller, Villiers, Bourgeois, Cunéo d'Ornano, de Soland, de la Billiais, Cazeaux.

A cette liste il faut ajouter M. Léon Renault, qui se propose de demander la disjonction de l'article 7 et le renvoi à la loi sur les associations, au cours de la discussion de laquelle il se propose d'introduire la question de l'état des congrégations.

Jusqu'ici, au contraire, il n'y a que quatre orateurs inscrits pour parler en faveur du projet : MM. Paul Bert, Deschanel et Bernard-Lavergne, républicains, et M. Janvier de la Motte fils, bonapartiste.

Les Tablettes d'un Spectateur se croient en mesure d'affirmer que la nomination du général de Gallifet au poste de gouverneur de Paris est chose faite.

Différentes protestations à l'adresse de M. le ministre de l'intérieur et des cultes viennent de se produire à l'occasion de l'interdiction des processions dans différentes localités.

Ces protestations sont recouvertes de nombreuses signatures parmi lesquelles on remarque les notabilités de chaque endroit.

Nous lisons dans le Moniteur :

On raconte depuis quelques jours que M. Jules Ferry aurait le dessein de soumettre au Président de la République un décret accordant à MM. Got et Delaunay, sociétaires de la Comédie-Française, la croix de la Légion-d'Honneur. Nous avons de sérieuses raisons pour croire qu'on a quelque peu exagéré les intentions actuelles de M. Jules Ferry et qu'elles sont bien loin d'être arrivées à ce point où elles seront mûres pour l'exécution. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur cette affaire.

On connaît les relations amicales qui unissent M. Gambetta à M. Coquelin. A diverses reprises elles ont mêlé l'éminent comédien à divers incidents politiques, notamment lorsqu'au mois de janvier dernier, le remplacement du général Borel, ministre de la guerre, étant décidé, il fut chargé d'aller faire savoir à M. Bardoux, alors ministre, que M. Gambetta exigeait la nomination du général Farre. Cette mission, du reste, n'eut aucun succès, puisque c'est le général Gresley qui fut nommé. Quoi qu'il en soit, M. Gambetta aurait exprimé le désir de voir décorer son ami Coquelin et en aurait parlé à M. Jules Ferry, en reconnaissant, d'ailleurs, que comme on ne pourrait arriver à l'aimable comique de la Comédie-Française sans passer par MM. Got et Delaunay, il y avait lieu de commencer par ceux-ci. M. Jules Ferry a promis d'examiner la question.

Malheureusement, il y a bien des difficultés. Elles consistent dans le sentiment du Président de la République et de la plupart des ministres, qui est absolument hostile à

la réforme, et dans l'opposition que manifeste le conseil de l'ordre, non qu'il ait été officiellement saisi, mais par l'opinion qu'ont manifestée personnellement plusieurs de ses membres. Cette opposition n'a rien de personnel aux honorables comédiens que nous avons nommés. On reconnaît qu'ils sont dignes de la distinction sollicitée pour eux. Mais on objecte que si l'on viole, à leur profit, le principe toujours appliqué, à savoir que les comédiens ne sont décorés qu'après leur retraite et comme professeurs, — c'est le cas de Samson et de Régnier, — il faudra d'abord comprendre dans les premières nominations certains artistes lyriques, tels que MM. Faure, Lassalle, Villaret, etc., etc., ce qui équivaudra à une manifestation en faveur des comédiens, et ensuite se préparer à accorder le même honneur à ceux qui se sont rendus populaires par leur talent, soit sur les planches de l'Ambigu, soit sur celles du Palais-Royal, soit ailleurs. En effet, une fois la porte de la Légion-d'Honneur ouverte, à quel titre refuserait-on de laisser passer un Grassot, par exemple, s'il avait du talent et de la renommée ?

Nous exposons l'état de la question, sans pouvoir dire comment elle se dénouera.

On lit dans le journal allemand, le Freiburger-Bote :

« Carlsruhe, 18 mai. Je puis vous annoncer le fait que le ministre français de l'instruction publique a demandé à la direction de l'instruction publique de Carlsruhe les documents, circulaires, brochures, etc., concernant la législation des écoles. La lettre du ministre français est une preuve que la lutte engagée à l'occasion des écoles est une lutte internationale. »

M. J. Ferry allant chercher en Allemagne ses exemples et osant ensuite parler de patriotisme et de liberté ! Quel scandale !

M. J. Ferry repousse la foi catholique ; mais il serait un dévot du Kulturkampf !

LA DÉMORALISATION.

L'athéisme et le matérialisme sont le cortège ordinaire du radicalisme et viennent de s'affirmer à leur tour dans le verdict du jury de la Seine, qui vient d'acquitter l'auteur d'un des articles les plus odieux et les plus outrageants qui aient jamais été écrits contre la divinité du Christ.

Pour excuser cet acquittement imprévu et vraiment inouï, des journaux républicains, tout honteux de ce succès, essaient de prouver que le jury a voulu donner au gouvernement une leçon de libéralisme à propos des poursuites qu'il dirige contre M. Paul de Cassagnac en lui prouvant l'inanité de ces poursuites.

Si cet étrange verdict, si ce nouvel outrage à la religion pouvait servir la cause du libéralisme et profiter à notre sympathique confrère du Pays, nous n'en serions pas moins scandalisés, mais nous comprendrions le sens qu'une interprétation trop indulgente veut donner à cette énigmatique décision des jurés de la Seine.

Mais quelles tristes réflexions de pareils faits n'inspirent-ils pas !

Quelles seront les conséquences épouvantables de l'œuvre de démolition qui s'opère chaque jour avec une rapidité si effrayante au milieu de ce qui reste debout de la société française ?

Il y a quelque temps encore, on condamnait à deux mois de prison l'auteur d'une ridicule brochure intitulée : La Bible forcée ou la Bible comme elle est. Cette brochure était moins nuisible à cause des stupidités qu'elle contenait que le pamphlet : A bas la calotte !

Aujourd'hui, on acquitte purement et simplement l'auteur de cet écrit indigne : il y a évidemment progrès de démoralisation.

Qu'un plébiscite ardent use de quelque violence de langage dans sa critique des actes du gouvernement qu'il croit mauvais, il est livré aux tribunaux et il sera sans doute condamné.

Les Français, à l'avenir, pourront se tenir pour avertis que c'est un écart répressible et digne de sévères punitions que d'offenser un avocat devenu ministre par le hasard des temps ; tandis que c'est une action absolument inoffensive que d'outrager Dieu, la religion, les ministres du culte de tout un peuple et les croyances de tous les catholiques.

Qui pourrait prédire où s'arrêtera ce travail effrayant de dissolution sociale et morale auquel nous assistons, et quelles seront les conséquences fatales de cette succession d'événements que chaque jour fait passer sous nos yeux ?

LA PROTESTATION D'UN RÉVOQUÉ.

M. le baron de Watteville, inspecteur général des prisons, vient d'être brutalement révoqué à la suite de dénunciations faites par ses subordonnés.

Voici le passage principal de la lettre indignée qu'il vient d'adresser au ministre de l'intérieur en réponse à la lettre officielle lui annonçant sa révocation :

« Comme votre prédécesseur, M. de Mercère, vous me frappez sans m'avoir entendu, sans m'avoir mis à même de réfuter mes déclarations, employés tarés, dont j'ai dû dans ma longue carrière signaler, avec preuves indéniables à l'appui, et comme c'était mon devoir, les malversations, les vols, les faux, la vie scandaleuse, les mœurs infâmes même. Ne pouvant se disculper des faits dont je les avais convaincus, ils ont invoqué, avec succès, pour leur défense, leurs opinions politiques ; ils m'ont reproché de ne pas les partager. »

Je me vante, en effet, monsieur le ministre, de n'avoir rien de commun avec de tels hommes, et, fonctionnaire de l'ordre administratif, je n'ai pas de déclaration politique à vous faire. Mais ce que je puis dire, c'est qu'en 1870, malgré mon âge, malgré mon grade, j'ai fait toute la campagne comme simple soldat dans un régiment de marche et qu'aucun d'eux n'en a fait autant.

Je conçois, monsieur le ministre, que vous ne m'avez pas entendu, car déjà comme secrétaire d'Etat vous n'avez aucun doute sur la valeur morale des individus qui, sans oser se nommer, me calomnie dans les journaux les plus avancés. Ne m'avez-vous pas dit, en présence de témoins, au mois de décembre dernier, que les employés qui m'attaquaient étaient la honte de l'administration française ?

Si je vous rappelle l'opinion que vous professiez, comme sous-secrétaire d'Etat, sur les gens indignes qui l'emportent aujourd'hui, c'est que j'ai la conviction qu'en me révoquant vous n'obéissez pas à vos sen-

liments personnels, mais bien à la pression que vous subissez de la part des journaux... Ces journaux vous les avez écoutés; bien plus, vous n'avez pas voulu les poursuivre lorsqu'ils diffamaient vos subordonnés. »

Le rapport de la commission du conseil municipal de Paris sur un projet d'établissement au Père-Lachaise d'un appareil pour la crémation des corps a été distribué lundi aux journaux.

Les conclusions de ce rapport sont nettement favorables au projet; elles se formulent ainsi :

« La commission est d'avis que l'introduction de la crémation sera, sous tous les rapports, un progrès salutaire. »

Voici la teneur de la délibération qu'elle propose au conseil d'adopter :

« Article 1^{er}. — Il sera établi, au cimetière du Père-Lachaise, un appareil à crémation d'après le système Siemens et un columbarium.

Art. 2. — La crémation sera mise à la disposition de toutes les familles qui en feront la demande, moyennant les rétributions à fixer par un tarif. Les urnes contenant les cendres resteront en dépôt au cimetière.

Art. 3. — L'administration est chargée de dresser les plans et les devis de ces établissements et de les soumettre au conseil municipal, et d'employer tous les moyens légaux pour arriver à l'exécution de la présente délibération.

A tous les points de vue, mais surtout au point de vue chrétien, ce projet rencontrera de nombreux adversaires.

Il serait question de former une troupe de chasseurs montagnards destinés à servir sur les frontières des Alpes et des Pyrénées.

On écrit de Lille que de nombreux cris de : *Vive Puyot-Quertier* ont retenti sur le passage de M. Tirard, visiblement gêné par ces acclamations qui se retournaient contre le ministre de l'Agriculture et du Commerce et le régime qu'il représente.

D'après le *Figaro*, M. Devès, le député républicain qui en veut au traitement des évêques, aurait fait élever une de ses filles à Notre-Dame de Sion. La supérieure générale de cet établissement est la sœur de M. Valentin, sénateur, frère de deux autres religieuses. Au pensionnat de Notre-Dame de Sion se trouve, comme élève, la nièce du même M. Valentin, fille de son frère, le directeur de la Banque d'Alsace-Lorraine, à Strasbourg.

Voilà des républicains quelque peu entachés de cléricisme.

Un fait très-grave vient de se passer à Lyon. Les ouvriers tendent à vouloir établir une liste des suspects du travail. Avant-hier, en effet, des placards imprimés portant les noms et adresses des tisseurs qui, pendant la grève, ont travaillé pour la maison Joubert-Andras et C^{ie}, ont été affichés sur plusieurs points de la ville de Lyon. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir la gravité de ce fait, qui semble tout d'abord avoir peu d'importance; il ne tend à rien moins qu'à soulever des conflits entre ouvriers, et d'autre part il est un attentat à la liberté des autres.

Etranger.

SUISSE. — Il y a en ce moment en Suisse une réaction contre le parti radical, qui s'inspirait jadis de Berlin dans sa politique religieuse et gouvernementale.

La révision de l'article 85 de la Constitution fédérale a été le premier prétexte de ce mouvement. Le peuple suisse, dans cette question, a voté surtout contre un parti centralisateur, qui tendait à annihiler l'autonomie de chaque canton.

On en a eu une seconde preuve dans l' scrutin du dimanche 18 mai où les deux cantons de Genève et de Neuchâtel ont voté pour l'adoption de la loi de référendum.

Cette institution du référendum est une sorte de plébiscite sur les questions législatives;

quand une loi est adoptée par le gouvernement cantonal, elle est soumise à la sanction d'un scrutin populaire, et elle ne prend place dans la législation qu'autant que le peuple lui a donné son approbation.

A Neuchâtel et à Genève surtout, le parti radical qui est au pouvoir a combattu à outrance l'introduction du référendum dans la Constitution. Mais, malgré ses efforts désespérés, il a été écrasé au scrutin par une majorité de plus de 6,000 voix.

C'est donc bien un mouvement de réaction qui se manifeste à Genève, comme ailleurs, contre l'odieuse despotisme du parti radical. Nous ne serions point étonnés qu'avant peu la liberté fût rendue aux catholiques opprimés depuis plusieurs années par le gouvernement des citoyens Carteret et consorts, dont on connaît les exploits contre les églises et les presbytères.

ESPAGNE. — La *Epoca*, journal de Madrid, annonce que le roi don Alphonse doit se rendre à Berlin pour les fêtes des noces d'or de l'empereur Guillaume. Ce voyage semble se rattacher à certaines communications diplomatiques échangées entre Berlin et Madrid après les attentats de Moncasi, de Hodel et de Nobiling.

RUSSIE. — On écrit de Saint-Petersbourg que la question des incendies est toujours à l'ordre du jour. Depuis les grands incendies d'Orenbourg, d'Irbi et d'Uralik, une vraie panique règne en Russie.

Dans certains gouvernements, dans celui de Samara par exemple, les sociétés d'assurances contre l'incendie refusent d'accepter de nouvelles polices, et c'est d'autant plus compréhensible qu'il y a souvent des plaintes annonçant d'avance les sinistres.

Le statistique des incendies est terrible. Celle que le gouverneur de Fambow a publiée, et qui constitue par conséquent un document officiel, montre que, dans la période de 1857 à 1864, il y avait eu dans ce gouvernement 1,587 incendies, tandis que, dans la période de 1872 à 1876, leur nombre a atteint 4,370. Les pertes se sont élevées de 5 à 43 millions de roubles.

Le nombre des incendiaires qui était de 43 à 45 est maintenant de 145 à 218.

Le mal est d'autant plus terrible qu'on ne peut facilement trouver des moyens efficaces pour prévenir les désastres.

La *Novoye Vremya* mentionne une nouvelle qui prête à une foule de commentaires à Saint-Petersbourg.

On s'occupe beaucoup de la disparition du comte Kastoul, un des gentilshommes de la cour impériale.

Le comte a quitté son palais la semaine dernière pour faire une visite, et depuis on n'a plus entendu parler de lui. On suppose qu'il a été assassiné ou enlevé par les agents du parti révolutionnaire. Tous les efforts faits pour obtenir des éclaircissements sur cette disparition mystérieuse ont été vains jusqu'ici.

Le gouverneur de Varsovie vient de prendre un arrêté pour interdire à tous les habitants de la ville d'avoir chez eux des armes chargées, et de porter dans les rues des cannes à épée ou toute autre espèce d'armes.

Il est prescrit de plus à toute personne âgée de quatorze ans et au-dessus de se munir de permis de séjour; cette mesure s'applique même aux employés et à leurs femmes, ainsi qu'aux étudiants.

Une dépêche nous a induits en erreur au sujet du procès de Solowieff, auteur de l'attentat sur la vie du czar. L'affaire est encore dans la phase de l'instruction judiciaire. Le procès public ne s'ouvrira que plus tard devant la haute cour de justice.

Saint-Petersbourg, 2 juin.

Nous avons annoncé la disparition mystérieuse du comte Nicolas Kastoul, gentilhomme de la chambre du czar Alexandre, qu'on supposait avoir été victime d'un attentat. On vient de retrouver son cadavre pendu dans une forêt aux environs de Moscou. L'administration croit ou feint de croire à un suicide; mais l'opinion, vivement frappée par les crimes nombreux accomplis depuis trois mois, ne semble pas se contenter de cette interprétation. Les précautions sévères que prend partout l'autorité indiquent suffisamment les dangers qui sont à redouter de la part des sectes nihilistes.

ALLEMAGNE. — Le *Tageblatt* de Berlin annonce, à la date du 29, que l'amnistie qui sera prononcée à l'occasion des noces d'or de l'empereur d'Allemagne s'étendra aux Alsaciens-Lorrains qui n'ont pas profité du décret du 9 février 1878 par lequel l'empereur d'Allemagne promettait de gracier tous les jeunes gens des provinces annexées qui se présenteraient avant le 1^{er} septembre de la même année, pour satisfaire à la loi militaire.

Le *Tageblatt* ajoute qu'un petit nombre seulement des Alsaciens-Lorrains auxquels s'appliquait ce décret a répondu à l'invitation du gouvernement allemand.

HONGRIE. — Un phénomène volcanique a lieu en ce moment sur les bords du grand lac Balaton, en Hongrie: un des monticules de forme conique situés le long de ce lac, dans la direction du nord-est au sud-ouest, et qui paraissent être des volcans éteints, laisse échapper de la fumée; les habitants sont très-effrayés, surtout aux environs de Csobanez, car ils croient à une éruption prochaine.

ITALIE. — Des pluies torrentielles tombent en Italie, et d'épouvantables inondations ont complètement miné les fertiles plaines du Piémont et de la Ligurie dans le Nord, tandis que l'Etna, dans le Midi, lance sur ses deux versants des torrents de lave et de boue, et répand au loin la consternation et la mort. Une abondante pluie de sable est tombée sur Messine et même sur Siderno-Marina, dans la Calabre, qui se trouve à une distance de plus de cent kilomètres, en droite ligne de l'Etna.

Sur la partie orientale du volcan, la lave a déjà produit de terribles dégâts. Elle descend comme un fleuve de 70 mètres de largeur et a déjà dépassé la route carrossable qui de Messine conduit à Palerme, en passant par Acireale et Catane, et a presque atteint le fleuve Alcantara en détruisant sur son passage bois, vignes et propriétés rurales.

Les dernières dépêches annoncent que le fleuve, loin de diminuer, ne fait qu'augmenter, et que les populations fuient de tous côtés, en proie à l'épouvante et au désespoir.

Voici les dernières nouvelles reçues de la Sicile :

Catane, 31 mai.
Le courant de lave qui descend sur le côté Est de l'Etna est très-considérable. Un grand nombre de bouches, qui forment deux groupes distincts, vomissent de la lave en abondance.

L'ensemble des phénomènes fait prévoir que l'éruption sera de longue durée.

Au Nord, la lave poursuit son cours vers l'Alcantara, qui contourne la montagne de l'Ouest à l'Est.

Le village de Mojo, situé sur le fleuve, directement au nord de l'Etna, est très-sérieusement menacé. On craint de grands dégâts.

Une coulée de lave, large d'environ deux cents mètres, s'avance dans la direction de la rivière Alcantara. Elle n'est éloignée de celle-ci que d'un kilomètre environ.

Catane, 1^{er} juin.

L'éruption continue avec la même force. La lave avance toujours, elle a dépassé la voie nationale, dont un pont a été détruit, et elle est arrivée à environ 9 kilomètres de Linguagrossa, au nord-est du mont Etna.

La lave descendant des nouveaux cratères menace Biancavilla, Randazzo et Castiglione.

Des noages de cendre très-épais couvrent Piedimonte, où règne une obscurité presque complète. Toutefois la direction que suit la lave enlève tout danger pour cette ville. Mais on craint que la lave empêche toute communication entre les divers points habités de la montagne, où plusieurs villages sont sérieusement menacés. Un débordement de la petite rivière l'Alcantara est fortement à craindre par suite de l'encombrement de son lit par la lave.

D'après une note du professeur Silvestri, les deux versants opposés de l'Etna sont ouverts. Une double éruption s'est produite.

L'éruption du nord-est présente un aspect très-imposant.

L'éruption a déjà envahi plusieurs terrains. La route d'Acireale à Catane est interrompue. Les dommages sont très-considérables.

L'éruption menace d'envahir la rivière d'Alcantara.

On écrit de Bellinzoni, 31 mai :

Les avalanches ont causé pendant tout le mois de mai de grands ravages sur les deux côtés des Alpes.

Ces jours derniers, dans les Grisons, deux houvriers italiens ont péri, et une troupe d'hommes, accourus pour les retirer de la neige, a dû rétrograder,

der, une seconde avalanche ayant roulé à l'endroit même où se trouvaient ensevelis les deux premiers victimes.

Hier, le village de Fontana (Tessin) a été visité par une énorme avalanche; plusieurs maisons, l'église et la mairie communale ont été renversées, d'autres maisons ont été fort maltraitées. Une famille, composée du père, de la mère et de quatre enfants ont péri sous les décombres.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Lundi, vers 3 heures 1/2 du soir, un accident qui aurait pu avoir des conséquences terribles s'est produit sur la ligne de Poitiers.

Un jeune enfant de 10 ans, Henri Dubois, se présentait au passage à niveau des Meunais, près le bourg de Varrains, avec une charrette à un cheval, au moment de l'arrivée du train 87, qui part de Saumur à 3 heures 20.

Dès que l'enfant vit le train, il se jeta de côté, chercha à retenir son cheval et à le faire reculer, mais il était trop tard.

La locomotive renversa cheval et charrette et les projeta à six mètres à droite; les brancards ont été coupés, et l'un d'eux, entrant dans le corps de l'animal près de l'épaule, le traversa en diagonale et sortit derrière la cuisse.

L'enfant a reçu quelques contusions, heureusement sans gravité; cependant, il a dû perdre connaissance, car il ne se rappelle rien et est incapable de fournir le moindre renseignement.

Quant au train, il n'a subi qu'un léger choc et n'a été nullement retardé dans sa marche.

On frémit à la pensée du danger que courraient les voyageurs si la charrette avait été en travers sur la voie. Le mécanicien a bien aperçu l'obstacle, mais il n'était plus temps d'arrêter le train.

COMMUNE DE SAUMUR.

CLASSEMENT en 1879 des chevaux, juments, mules et mules susceptibles d'être requis dans le cas de mobilisation de l'armée.

La Commission chargée de procéder, en 1879, au classement des chevaux, juments, mules et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée en cas de mobilisation, se rendra dans la commune de Saumur les lundi 9 et mardi 10 juin, le 9, à 1 heure de l'après-midi; le 10, à 7 heures 1/2 du matin.

La réunion aura lieu à Saumur, sur le Champ-de-Foire.

Les propriétaires sont en conséquence invités à présenter, dans l'endroit désigné, aux jours et heures indiqués, tous les chevaux, juments, mules et mules en leur possession, ayant atteint l'âge minimum fixé par la loi, compris ou non dans les classements antérieurs.

Les seuls animaux dispensés de la présentation sont :

1^{er} Ceux qui ont été refusés définitivement, ou réformés lors des classements de 1876, 1877 et 1878, en raison de l'âge, de mauvaise conformation, de vieillesse et d'usure ou de vices qui les rendent impropres au service de l'armée.

2^o Ceux qui ont été refusés conditionnellement pour défaut de taille.

Les propriétaires seront appelés par ordre alphabétique, et chacun d'eux présentera en bloc tous les animaux qui lui appartiennent. Il importe que tous les chevaux soient amenés avec une bride ou un bridon. (De la lettre A à la lettre G, le 9 juin; les autres, le 10 juin.)

Aux termes de l'article 52 de la loi du 3 juillet 1877, les propriétaires qui ne présentent pas leurs chevaux peuvent être déformés aux tribunaux et sont passibles d'une amende de 25 francs à 1,000 francs. Ceux qui présenteraient, en faisant sciemment de fausses déclarations, des animaux déjà refusés, antérieurement, aux lieux et places d'autres animaux aptes au service, s'exposeraient à être frappés d'une amende de 50 francs à 2,000 francs.

Tous les animaux qui ne seront pas présentés au classement (qu'une amende ait été prononcée ou non), seront compris d'office parmi ceux aptes au service de l'armée.

LE CONCOURS DE POITIERS.

Billets d'aller et retour à prix réduits.

L'administration des chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion du Concours agricole qui aura lieu à Poitiers du 7 au 15 juin 1879, des billets d'aller et retour à prix réduits seront délivrés, à tous les trains des 8, 9, 12 et 15 juin, aux voyageurs des localités comprises entre Chinon, Saumur, Bressuire et Poitiers, en destination de ce dernier point.

Les coupons de retour seront valables à tous les trains du jour où ils auront été délivrés. Exceptionnellement, les billets délivrés

le 15 juin seront valables jusqu'au premier train du lendemain.

Les voyageurs porteurs des billets d'aller et retour n'auront droit à aucun transport de bagages, autres que ceux qu'ils pourront conserver avec eux sans gêner les autres voyageurs.

Les enfants au-dessous de trois ans ne paieront rien à la condition de rester assis sur les genoux des personnes qui les accompagneront; de trois à sept ans il leur sera délivré des billets d'aller et retour place entière, ou des billets de demi-place aux conditions du tarif général.

Une session d'examen pour la licence ès-sciences s'ouvrira, à Rennes, le mardi 15 juillet 1879.

La session pour la licence ès-lettres s'ouvrira, à Rennes, le jeudi 17 juillet 1879.

Les candidats devront se faire inscrire du 1^{er} au 10 juillet et donner leurs adresses.

Pour le baccalauréat ès-sciences et le baccalauréat ès-lettres, la session s'ouvrira, à Rennes, le lundi 21 juillet.

Des registres destinés à l'inscription des candidats seront ouverts, à Rennes, du 25 juin au 15 juillet; à Nantes et à Brest, du 1^{er} au 20 juillet. Ces registres seront clos irrévocablement aux jours indiqués ci-dessus, à 6 heures du soir.

Le jour où chaque candidat devra se présenter lui sera indiqué d'avance par une lettre envoyée à l'adresse qu'il aura donnée.

Dans chaque centre d'examen, la Faculté des sciences et la Faculté des lettres procéderont aux examens pour le diplôme d'études de l'enseignement secondaire spécial. Pour ces examens, les candidats devront se faire inscrire aux mêmes lieux et aux mêmes époques que pour le baccalauréat.

Une question d'une importance capitale pour le département de la Vienne a été soulevée dans la dernière séance de la Société d'agriculture de Poitiers dans sa dernière séance.

Il s'agit de la grande voie navigable étudiée à divers reprises, remise tout récemment à l'ordre du jour dans les départements de la Gironde et de la Charente, pour relier la Garonne à la Loire par la Dordogne, l'Isle, la Drôme, la Charente, le Clain et la Vienne, à l'aide de canaux.

La partie du projet qui touche particulièrement notre territoire, dit le *Journal de la Vienne*, consiste dans la canalisation du Clain et dans sa jonction à la Charente entre Sommières et Cayray par un canal à bief de partage.

Un rapport sera lu à la prochaine séance de la Société sur cette intéressante question.

En ce moment on expérimente à titre d'essai sur la ligne de Paris à Bordeaux un groupe de wagons de première classe armés d'un nouveau frein à chaîne, dit système Herbelin.

Ce frein est d'une puissance remarquable, car il permet d'arrêter en quatre cents mètres un train marchant à la vitesse de quatre-vingt-douze kilomètres à l'heure.

Le personnel des gares sera bientôt familiarisé avec ce nouveau système, et il sera adopté pour les trains rapides de la compagnie d'Orléans.

ANGERS.

Dimanche dernier, le quartier des quais a été mis en grand émoi par un triste événement.

Un sieur Madiot, camionneur chez M. Descoings, entrepreneur de messageries, était allé au quai Ligny pour y abreuver ses deux chevaux. Il s'avança malheureusement trop loin dans la rivière. Le cheval qu'il montait perdit pied, puis l'autre; l'homme et les deux animaux furent entraînés par le courant.

Madiot poussa des cris qui furent entendus. Un charpentier en bateaux, M. Colin, se jeta même à l'eau, et les barques du bord arrivèrent en toute hâte avec les pontonniers. Mais toutes ces courageuses tentatives furent inutiles. Madiot disparut, et ce ne fut que plus tard, deux heures après, qu'on put retrouver son cadavre. (Étoile.)

Samedi a comparu, devant le tribunal correctionnel d'Angers, le nommé Rondini, Louis, sous l'inculpation de vol. Rondini est Italien et fils d'un capitaine garibaldien; il avait déjà été condamné en 1876 pour vol et abus de confiance, et expulsé du territoire français.

Bientôt il était rentré en France sans autorisation. Il s'était fabriqué un certificat très-flatteur, dans lequel il se donnait comme ancien zouave pontifical blessé à la bataille de Mentana. Grâce à ce stratagème, il pénétra dans beaucoup de maisons religieuses, et commit des vols à Amiens, à Solesmes, à Précigné et à Redon. A Angers, il s'est présenté à la maison des Pères Jésuites et a soustrait les papiers d'un des Pères; il est allé à l'évêché où se trouvait alors M^r l'évêque du Mans auquel il prit un porte-monnaie.

Rondini, qui s'est défendu lui-même à l'audience, a été condamné à cinq ans de prison et à dix ans de surveillance. Après l'expiration de sa peine, il devra être rapatrié.

L'Indépendant d'Indre-et-Loire a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur, au moment où le gouvernement s'occupe de l'exclusion des Jésuites, il me semble opportun de remettre en mémoire les noms des hommes illustres en tous les genres qui furent donnés à la France par l'institut des Jésuites.

» Dans l'Eglise : les Larocheffoucauld, les Polignac, les Bossuet, les Fléchier, les Fénelon, les Bissy, les Huet, les Longuet, les Fleury, les Belzunce, etc.

» Dans l'art militaire : les Bourbon, les Condé, les Bouillon, les Conty, les Soubise, les Rohan, les Brissac, les Luxembourg, les Montmorency, les Villars, les Brancas, les Duras, les Grammont, les Richelieu, les Boufflas, les Nivernais, les d'Estrees, les Mortemart, les Créqui, les Beauveau, les Choiseul, etc., etc.

» Dans la robe : les Lamoignon, les Pont-Chartrain, les Séguier, les Montesquieu, les Héruat, les Ségur.

» Dans la littérature et la science : les Descartes, les Régis, les Vernignon, les Cassini, les Tournefort, les Malessieux, les Corneille, les Rousseau, les Fontenelle, les Crébillon, les Lamouye, les Gresset, les Mairan, les Dolivet, les Pompidou, les Condamine, les Voltaire, etc., etc.

» Ayons-nous donc trop de grands hommes pour nous débarrasser ainsi de ceux qui les font ? ?

» Un de vos lecteurs. »

NANTES.

On lit dans l'Union Bretonne d'avant-hier :

« Ce matin, vers quatre heures, un incendie s'est déclaré dans l'établissement de MM. Firmin, Colas et C^o, fabricants de boîtes de conserves alimentaires, à la Ville-en-Bois, et qui occupent un grand nombre d'ouvriers. Le feu a pris naissance dans l'atelier d'imprimerie sur ferblanc. Les premières pompes arrivées sur le lieu du sinistre étaient celles de M. Lechat et de M. Brissonneau. Successivement, trois pompes de la ville sont venues aussi; mais la difficulté de se procurer de l'eau a permis à l'incendie de prendre des proportions formidables.

» Tous les ateliers brûlent, ainsi qu'un nombre considérable de produits fabriqués : on parle de 3 millions de boîtes.

» Quand on a vu les proportions que prenait l'incendie, on a dû se borner à le circonscire dans son foyer pour préserver les établissements voisins. Dix pompes de la ville et sept appartenant à des particuliers fonctionnent encore, à l'heure où nous écrivons (lundi), pour tâcher d'éteindre cet immense brasier.

» Nous ignorons la cause de ce sinistre. »

M. le général de Galliffet s'est rendu à Poitiers pour recevoir, avec les honneurs réglementaires, M^r le cardinal Pie, faisant, en cette qualité, sa première entrée dans sa résidence.

Une épidémie de fièvre typhoïde vient de se déclarer parmi les hommes du 93^e régiment d'infanterie, en garnison à La Roche-sur-Yon.

Le général de Cissey, commandant le 11^e corps d'armée, a pris immédiatement les mesures nécessaires pour combattre cette épidémie, qui paraît provenir de l'insalubrité de certains locaux occupés par ce régiment.

Il y a quelques jours, à Vannes, un artiller, tenant son couteau ouvert, était monté sur un lit et essayait d'atteindre un objet placé sur la planche à pain. Le lit a fait bascule, et le malheureux est tombé sur son couteau dont la lame lui a fait une grave blessure dont il est mort.

Faits divers.

On écrit d'Evran à la Gazette de Bretagne :

Les lois religieuses défendent avec raison de consulter les soi-disant devineresses qui courent les foires, les bourgs et les villages, sous prétexte d'indiquer l'avenir aux villageois.

Un douloureux événement, dont le canton d'Evran vient d'être le théâtre, prouve une fois de plus le danger de ces pratiques mensongères.

Une femme X..., ménagère à la Ville-Gromil, en Evran, consultait, il y a quelques jours, une bohémienne prétendant jouir du don de seconde vue.

La fausse sorcière fit plusieurs visites à la villageoise; elle lui coupa une mèche de cheveux et s'arrangea surtout de façon à obtenir de sa victime le plus d'argent possible.

Cependant, un moment vint où la trop crédule ménagère refusa de compter d'autres fonds, et une discussion s'engagea. La soi-disant devineresse, abusant de l'empire qu'elle avait pris sur la pauvre paysanne, eut recours à l'effroi; coupant un petit morceau des vêtements de la femme X..., elle dit à celle-ci d'un ton solennel et menaçant : « Tu t'en rappelleras ! »

Le lendemain ou surlendemain, la femme X..., en proie à des terreurs invincibles, était devenue folle !

Les dernières pluies ayant causé des dégâts considérables aux constructions du Champ-de-Mars, on croit qu'on ne pourra pas les conserver.

Les préparatifs nécessaires pour le gonflement du Ballon captif de M^r Henry Giffard sont heureusement terminés.

On va procéder à la fabrication des 21,000 mètres cubes de gaz nécessaires pour dresser l'aérostat géant que tout Paris a admiré l'an dernier.

Toutes les mesures ont été prises par l'inventeur pour que l'ouragan le plus violent ne puisse interrompre une opération destinée fatalement à durer plusieurs jours.

Le lycée de Bourg vient d'être témoin d'un acte d'insubordination fort regrettable.

A la suite du renvoi d'un élève du premier quartier, quelques-uns de ses camarades allèrent demander sa réintégration au proviseur, en même temps que la révocation du maître du quartier, qu'ils supposaient avoir fait renvoyer leur condisciple. Cette demande eut naturellement le sort qu'elle méritait et les réclamants furent invités à retourner à leurs livres.

Fort irrités de l'accueil qu'ils avaient reçu, les meneurs de la bande proposèrent alors de faire capituler l'autorité. A leur incitation, un certain nombre d'élèves des deux premiers quartiers, au lieu d'aller en classe, montèrent au dortoir, où ils se barricadèrent. On fut obligé d'enfoncer la porte pour pénétrer vers les mutins, qui auraient été bien attrapés si l'on avait barricadé la porte du côté de la sortie. La faim, qui fait sortir le loup du bois, n'eût pas manqué d'amener la soumission des jeunes récalcitrants.

A la suite de ces faits, plusieurs élèves ont été renvoyés et plusieurs autres sont déferés à l'autorité supérieure, qui doit statuer sur leur sort.

Dernières Nouvelles.

Nous recevons de Messine le télégramme suivant :

- « Messine, 2 juin.
- » L'éruption de l'Etna prend des proportions extraordinaires.
- » Les détonations continuent.
- » Les campagnes et villas sont dévastées.
- » Le village de Majo a été abandonné par ses habitants. »

Le nord de l'Italie n'est pas moins éprouvé et on nous télégraphie de Mantoue, 2 juin :

- « Presque toute la ville est inondée. Les mesures prises permettent d'espérer qu'on pourra éviter de plus grands dommages.
- » Cependant la digue de la rive gauche du Mincio est menacée. »

BOURSE DE PARIS

DU 3 JUIN 1879.

Rente 3 0/0	82 »
Rente 4 1/2	111 »
Rente 5 0/0	115 72
Rente 3 0/0 amortissable	84 25

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Le Salon de 1879, par Daniel Bernard (troisième article). — Le pays des Zoujous, par R. Bryon. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Le champ de courses de Newmarket, par R. Bryon. — Les Martyrs de l'honneur, par Henri Conscience (suite). — Bal au bénéfice des inondés de Szegedin, à l'hôtel Continental, par L. W. — Bulletin financier. — Echécs.

GRAVURES : Comédie française : L'Étincelle, comédie en un acte, de M. Édouard Pailleron. — Saint-Germain-en-Laye : grande cavalcade des enfants et chansons populaires de la France. — Salon de 1879 : L'appel des Girondins, le 30 octobre 1793; prison de la Conciergerie, tableau de M. François Flameng. — Le pays des Zoujous, le camp de lord Chelmsford attaqué par des indigènes, de Genghislova. — Angléterre, le champ de courses de Newmarket. — Bal au bénéfice des inondés de Szegedin, à l'hôtel Continental. — Danse populaire circassienne. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements) : 4 an, 22 fr.; 6 mois, 11 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

MUSÉE DES FAMILLES.

29, rue Saint-Roch, — Paris.

Prix de l'abonnement d'un an. — Paris : 7 fr. — Départements : 8 fr. 50.

SOMMAIRE DES MATIÈRES DE JUIN 1879.

Le Théâtre contemporain. — Eugène Labiche, par Ch. Baymond.

Voyage et fantaisies. — Les Aventures d'un dompteur, par A. Duhary.

Études historiques. — Martin Tromp, par Raoul de Navery.

La Science en Famille. — Le Baromètre, par E. M.

Cronique littéraires. — Les Originaux du XVII^e siècle, par J. de Lestang.

Chronique. — Histoire du mois, par A. de Ville-neuve.

Beaux-arts. — Le Salon de 1879.

Illustrations. — Les Interprètes de Labiche. — L'In-estimation. — La Reconnaissance des bêtes.

— Le Drapeau espagnol. — A bord du Corsaire. — Le dernier baiser. — Dans les haubans. — Les Animaux-baromètres. — Neufgermain et le Saverrier. — La tournée pastorale.

Mercur de France. — Théâtres.

Marché de Saumur du 31 mai.

Blé nouv. (q.)	50	Halle chène.	50
Froment (q.)	77	Huile de lin.	50
Halle, moy.	74	Graines de lin.	50
Seigle	75	— luzerne	50
Orges	65	Foin (d'oc.)	70
Avoine, bar.	50	— 1 ^{re} qualité	780
Fèves	75	— 2 ^e qualité	780
Pois blancs	80	— 3 ^e qualité	50
— rouges	80	— 4 ^e qualité	50
Graines de lin	70	Chanvres 1 ^{re}	199
Farine, culas	157	— 2 ^e	—
Chenevis	50	— 3 ^e	—
Huile de colza	50	— 4 ^e	—

COURS DES VINS.

Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité	à 100
Id. 1877.	2 ^e qualité	à 70
Ordin., env. de Saumur, 1877.	1 ^{re} id.	à 65
Id. 1877.	2 ^e id.	à 60
Saint-Léger et environs, 1877.	1 ^{re} id.	à 65
Id. 1877.	2 ^e id.	à 55
Le Puy-N-D. et environs, 1877.	1 ^{re} id.	à 60
Id. 1877.	2 ^e id.	à 55
La Vienne, 1877.	1 ^{re} id.	à 45
Id. 1877.	2 ^e id.	à 40
Souzy et environs, 1877.	1 ^{re} id.	à 110
Id. 1878.	2 ^e id.	à 170
Champigny, 1878.	1 ^{re} id.	à 110
Id. 1877.	2 ^e id.	à 100
Varrains, 1877.	1 ^{re} id.	à 100
Varrains, 1878.	2 ^e id.	à 115
Bourguell, 1878.	1 ^{re} id.	à 100
Id. 1877.	2 ^e id.	à 105
Id. 1877.	3 ^e id.	à 100
Restigné 1878.	1 ^{re} id.	à 100
Id. 1877.	2 ^e id.	à 95
Chinon, 1878.	1 ^{re} id.	à 85
Id. 1877.	2 ^e id.	à 80
Id. 1877.	3 ^e id.	à 85

LE PHARE

REVUE DE LITTÉRATURE

De la Littérature, de l'Industrie et des Beaux-Arts. Bureaux à Paris, 18, rue des Martyrs.

ABONNEMENTS : Phare littéraire seulement, 6 fr. par an; — Phare littéraire et financier, 9 fr. par an; — Phare littéraire et musical, 12 fr. par an. Toutes communications doivent être adressées à M. Paul PROUBERT (de Saumur), Directeur-Propriétaire, 2, cité Barât, à Asnières (Seine), ou au Secrétaire de la Rédaction, 18, rue des Martyrs.

VUE GÉNÉRALE DE LA VILLE D'ANGERS
Par M. MOLLAY.
Ce magnifique plan lithographique, dont nous avons déjà parlé, est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.

EAU FIGARO teint cheveux (en 2 jours), 6 fr. nouveau flacon. Méd. or. VIGUIER et Cie, 1, Bd Bonne-Nouvelle, Paris. Démonstrations gratis. Se trouve dans toutes les premières maisons de coiffure et de parfumerie.

SANTÉ ET ENERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite **REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.
Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, éructeurs, aci-

dités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellani, le duc de Plinskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476; M. le comte Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus

terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésière m'en a sauvé complètement. — BONNET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. LÉON PUYLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur		Arrivées à Poitiers	
6 h. 30 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
1 - 10 - soir.		4 - 45 - soir.	
3 - 20 - "		10 - 10 - "	
7 - 45 - "		11 - 30 - "	

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers		Arrivées à Saumur	
5 h. 50 m. matin.		10 h. 20 m. matin.	
12 - 10 - soir.		4 - 40 - soir.	
1 - 45 - "		9 - 10 - "	
5 - 55 - "		11 - 20 - "	

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 41 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, près l'Eglise
SAUMUR

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS pour HOMMES et ENFANTS
Très-bien cousus et moitié moins chers que chez les tailleurs.

Redingotes et Habits noirs pour Mariés.

SPECIALITÉ DE VÊTEMENTS POUR LES COMMUNIONS
Pantalons et Gilets blancs, Brassards.

MARKETTES et VESTONS, alpaga noir très-brillant et très-solide de noir.

GOSTUMES COUTIL GRIS, entièrement décati et ne se rétrécissant pas à l'eau. — **VÊTEMENTS DE TRAVAIL. — CHEMISES.**

UNIFORMES CONFECTIONNÉS pour l'Institution Saint-Louis.

CHAPEAUX feutre noir pour Hommes et pour Enfants, 50 0/0 moins chers que dans les spécialités. — **CASQUETTES** en tous genres. — **KEPIS et CASQUETTES** pour collèges et pensions.

Étude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIANTE
LES IMMEUBLES
CI-APRÈS DÉSIGNÉS,
Situés commune de Saumur.

- 1° Une maison, rue du Pressoir-Saint-Antoine, près l'écroli de Nantilly, actuellement occupée par M. Deval.
 - 2° Un morceau de vigne rouge, au Clos-Bonnet, lieu dit la Grotte, contenant environ cinq ares cinquante centiares.
 - 3° Un morceau de vigne blanche, au Clos-Bonnet, lieu dit la Grotte, contenant cinq ares cinquante centiares.
 - 4° Un autre morceau de vigne blanche, aux Marigrollés, contenant environ vingt-deux ares.
 - 5° Une cave, au Clos-Bonnet, au passage du grand bras de caves, joignant celle de M. Mariet.
 - 6° Et une autre cave, au même lieu.
- Pour plus de renseignements voir les placards.
S'adresser :
Soit à M^e MEHOUS, notaire ;
Soit à M^e BOURASSEAU, huissier à Saumur. (290)

A LOUER
Pour le 1^{er} novembre 1879,

LA FERME
(EN CONSTRUCTION)
Dite du **CARREFOUR-ROSIÈRE**
Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).
S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENEAU, notaire à Allennes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allennes. (607)

A VENDRE
UNE TRÈS-BONNE TOUE
En chêne.
Plancher sapin du Nord, caillebotis à l'avant, sentineau.
S'adresser à M. GRILLLET, Café de la Paix, ou à M. ROLAND, aux Bains.

LA GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des journaux financiers
HUITIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches.
PAR AN
4 FRANCS
ABONNEMENTS D'ESSAI
2 F. LA Première Année
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
des Tirages Financiers et des Valeurs à lots
PARAISANT TOUS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.
ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE
59, Rue Talbot, Paris.
LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Talbot, n° 59, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

PAS DE BONNE SALADE SANS HUILE D'OLIVE
de B. LAPALU, à NICE (Alpes-Marit.)
1, rue du Lazaret (sur le Port).
La Maison accepte des représentants.

VICHY
Plus de Mauvaises Digestions
Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Céléstins, de Vichy.
Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.
Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)

SUCCÈS ASSURÉ
Guérison infaillible des coups, contusions, chutes, douleurs intérieures, par le **Bol Vulnérinaire Coustard**, dit **Bol de chute**.
Envoi franco, contre 1,05, timbres ou mandat. — BESNARD, pharmacien, rue Saint-Laud, 18, à Angers.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — CH. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Maison J.-P. LAROZE & Co, Pharm^{ie}
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉGORGES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites,	Dyspepsies.
Gastralgies,	Digestions lentes.
Douleurs et Crampes d'Estomac,	Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAG
Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.
ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25.
OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :
26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

UN FRANC PAR AN

Le Moniteur

des
Valeurs à Lots

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES
Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.
LE PLUS COMPLET (48 pages de texte) LE MEILLEUR PENSEIGNÉ.
Une coterie financière, par le Baron LÉON, une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.
On s'abonne à Paris : 17, rue de Londres.
NOTA. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.